

« Tout peut vous permettre d'aller à Bruxelles.

Le plus important est que cela vous plaise, que vous vous y épanouissiez.
Faites ce que vous voulez et mettez toutes les chances de votre côté !... »

Le 15 mars 2017, le lycée recevait Dominique-Philippe LEVIEIL, ancien de « F1 » en classe préparatoire « agro » et eurocrate bruxellois évoluant à la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) de la Commission Européenne. Après une conférence donnée aux élèves des trois classes de Première ES accompagnés de leurs professeurs, M. LEVIEIL a rejoint les étudiants suivant la préparation aux Concours des IEP (PSP) pour une série de questions-réponses. Du devenir de la Commission Européenne à la situation de nos océans en passant par la nécessité de s'ouvrir à l'international, Dominique-Philippe LEVIEIL s'est prêté au jeu avec plaisir. Compte-rendu d'une discussion animée par Lucie HÉRAULT et Aude SATHOUD (IES1).

Vous travaillez à la Commission Européenne à la direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) Pour commencer, ne craignez-vous pas, au rythme où vont les choses, d'être au chômage sous peu ?

Je n'ai aucune crainte quant à la nécessité de faire perdurer une institution comme la Commission Européenne. Inévitablement celle-ci devra évoluer, cela de deux manières. La première correspond à une évolution des fonctions qui correspondra à l'évolution des traités de l'Union européenne. La seconde correspond aux effectifs et à l'engagement formel de la Commission de réduire le nombre de ses employés -qui sont fonctionnaires européens- de 5%. Alors est-ce que cela veut dire qu'on va perdre 5% des effectifs ? Il y a environ 30 000 fonctionnaires, est-ce que cela veut dire que 5% d'entre eux disparaîtront sans être remplacés ? Ce n'est pas aussi simple que ça, puisque les fonctions qu'ils remplissent sont absolument nécessaires. Qui les remplirait alors ? Deux solutions là encore :

- l'une c'est de renvoyer, de "restituer" aux États membres certaines de ces fonctions, en vertu du principe de la subsidiarité -ce que l'on appelle la décentralisation.
- L'autre c'est de faire appel à des agences, dont les créations se sont multipliées ces dix dernières années. Ce sont en fait des bureaux de services employant non des fonctionnaires mais des contractuels, sous contrats à durée déterminée ou indéterminée. Ceux-ci n'ont toutefois pas les mêmes domaines d'action que les fonctionnaires car on leur demande d'intervenir plutôt au niveau de la mise en œuvre que de la conception.

Je travaille pour ma part dans la gestion des fonds structurels et d'investissements, et en particulier le Fonds Européen des Affaires Maritimes et de la Pêche (le FEAMP), disposant qui apporte environ 5 milliards et demi aux États membres. 600 millions d'euros à la Commission. Ces 600 millions me servent à financer des études, des conférences, des campagnes de promotions des produits de la pêche... et doivent être gérés par des spécialistes, des gens capables de lancer des appels d'offres, des experts qui font des évaluations, etc. À cet effet, on a créé un département dans une agence préexistante où des agents contractuels sont chargés de la bonne utilisation des 600 millions d'euros confiés à la Commission. Quant aux fonctions de conception

et d'orientation de l'utilisation de ces ressources, elles restent de la responsabilité de mes collègues au sein de la Commission Européenne. Ceci illustre donc le mécanisme de réduction du personnel et donc de la taille de la Commission par externalisation des tâches qui peuvent l'être.

L'autre manière de réduire la taille de la Commission, celle que j'ai évoquée en premier, c'est de faire appel à la subsidiarité. C'est ce qui se passe par exemple lorsque les 5 milliards du FEAMP sont divisés entre les États membres en fonction de critères décidés par le Parlement et le Conseil. Ces allocations nationales sont ensuite gérées par les administrations nationales ou régionales. Le travail de gestion des ressources nationales du FEAMP est alors fait par des fonctionnaires ou contractuels nationaux ou régionaux, français par exemple.

Maintenant, la fonction institutionnelle de la Commission Européenne, le système intergouvernemental ou le système collectif, collégial, de la Commission Européenne pourraient-ils disparaître ? C'est là toute la question. Tout l'intérêt de Commission par rapport au Conseil et au Parlement, repose sur sa force de proposition puisque la Commission a l'initiative des textes législatifs. Le Conseil, c'est-à-dire les représentants des gouvernements, ne peut proposer de règlements qu'à l'unanimité. Dans le cas contraire, il doit passer par la Commission qui doit formuler ses propositions sur la base des avis de groupes d'experts qui s'appuient eux-mêmes sur tout un ensemble d'analyses scientifiques avant que ces propositions ne soient présentées au Parlement et au Conseil. C'est donc par un processus de consultations élargies que l'on aboutit à l'adoption d'un texte législatif, après un trilogue entre les trois institutions même si en dernier ressort ce sont le Parlement et le Conseil qui décident.

De nombreuses qualifications ainsi qu'un parcours varié et même itinérant vous ont mené au poste que vous occupez aujourd'hui. Pourriez-vous nous en dire plus à ce propos ?

En plus de ma formation initiale d'ingénieur agronome, spécialisé dans la pêche, j'ai une expérience de plus de vingt années en Islande, en Amérique du Nord et du Sud, et en France où j'ai travaillé pour le Comité National des Pêches Maritimes. Cette expérience m'a été extrêmement utile pour mon travail à Bruxelles en particulier pour collaborer avec les scientifiques, notamment lorsqu'il s'est agi de financer et d'utiliser leurs études dans les groupes d'experts pour utiliser leurs conclusions à des fins réglementaires. On peut dire que cette partie de mon travail requiert une qualification particulière. Maintenant, ce n'est pas la seule qui est nécessaire, certains de mes collègues sont plutôt des juristes qui connaissent bien la législation du droit de la mer, celle des travailleurs ou du transport. D'autres sont plutôt interprètes, politologues. Et j'ai dû élargir mes compétences pour collaborer avec eux.. En somme, un ensemble diversifié et riche de compétences génériques utiles pour les fonctions de conception.

Quel type de cursus conseillez-vous pour intégrer les institutions de l'Union Européenne ?

Je vais élargir votre question : quel cursus serait utile pour travailler dans l'administration française, dans des ONG, des associations, à la Commission pour contribuer à la construction et au bon fonctionnement de l'Union Européenne. Et la réponse est large tout peut vous permettre d'aller à Bruxelles. Le plus important c'est que cela vous plaise, que vous vous y épanouissiez. Faites ce que vous voulez et mettez toutes les chances de votre côté en le faisant à fond. Cela dit, il y a trois choses à garder en mémoire : premièrement, la maîtrise de l'anglais, notamment en

rédaction est devenue essentielle. La seconde, la capacité à dactylographier en aveugle, bien que cela soit sans doute amené à changer dans les prochaines années, vous permet d'exprimer vos idées, le plus rapidement possible. Enfin, apprendre à travailler en réseau, parce que tout seul il est très difficile d'être productif vu la multitudes des domaines à aborder. Il faut savoir demander conseil, de l'aide, communiquer, partager ses idées et cela rapidement, pour être efficace. A partir quand les occasions se présentent, il faut les saisir. Pensez par exemple au bénévolat qui permet de s'ouvrir, de gagner de l'expérience et de découvrir de nouvelles opportunités !

Pensez-vous que la santé des océans soit préoccupante, ou en passe de le devenir ?

La situation des océans aujourd'hui est en effet très préoccupante. Les plastiques flottants par exemple : on pense aux déchets que l'on voit sur les plages, mais le problème est en réalité bien plus vaste. On ne parle pas assez des microbilles de plastique en polystyrène qui se trouvent dans les crèmes cosmétiques et les shampoings, par exemple. La mortalité des mammifères marins, oiseaux ou autres animaux, est considérable. Les déchets marins posent d'énormes problèmes dans certaines régions océaniques.

L'acidification des océans est un autre problème très grave. De même que le réchauffement climatique et celui des eaux qui entraîne la migration d'espèces de poissons que l'on retrouve maintenant de plus en plus au nord, à l'instar du rouget. Certaines espèces commerciales sont également menacées, comme les huîtres, et ce par la pollution des mers due aux excès de nitrates utilisés dans l'agriculture. Ces problèmes engendrent un nombre important de discussions, réunions pour définir des mesures concrètes dans le but d'une action commune la plus efficace possible, comme on l'a vu notamment avec la COP21.

Quelles sont les objectifs de la Commission pour les années à venir ?

La Commission travaille actuellement sur dix priorités. La première priorité est la relance de la croissance économique, innovatrice durable et équitable avec une gestion des fonds destinés à doper les économies des États Membres. La gestion de la question migratoire est aussi une priorité. Concernant cette dernière, certaines mesures indispensables n'ont pas été prises à temps. Des services auraient dû être mis en place dans le but de limiter les problèmes et conflits au niveau des principaux points d'arrivée des migrants en Méditerranée, comme la création de camps d'accueil permettant de les recevoir dans des conditions salubres, ou bien, plus en amont, la mise en place d'un plan de prévention des risques de la traversée notamment en période de « gros temps ». On a besoin de solutions concrètes et pouvant être instaurées dans un délai relativement court. Or, la gestion des budgets étant encore très rigide, la part du fonds des affaires maritimes et de la pêche allouée à la Grèce était trop insuffisante pour venir en aide aux administrations, comme dans l'île de Lesbos. Ce sont des questions à soulever, des solutions à trouver, et il y a urgence. Et tout cela alors que nous sommes confrontés au Brexit et à ses inéluctables conséquences notamment budgétaires.



Dominique LEVIEIL, Lucie HERAULT, Aude SATHOUD